

# MISSION

## POUR L'INTÉGRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1993



# CHARTRE POUR L'INTÉGRATION DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION DU PAYS DE MONTBELIARD

## *DOSSIER DE PRÉSENTATION*

Le dossier ci-joint est adressé à l'ensemble des partenaires de la Charte pour l'intégration des populations issues de l'immigration.

Il comprend les éléments suivants :

- **Une note de synthèse du bilan-diagnostic de la situation des populations étrangères dans le Pays de Montbéliard, réalisé par le groupement d'étude ACT-GISTI.**
- **Un premier tableau de bord statistique sur la situation de l'immigration et de l'intégration dans le DUPM.**
- **Une note de présentation de la méthode d'élaboration choisie.**
- **Un document qui se présente sous la forme d'un document de cadrage des thèmes abordés dans le cadre des groupes de travail.**
- **Une liste des représentants des sept communes ayant accepté de s'associer à l'élaboration de la Charte, suivie d'une liste des principaux partenaires institutionnels.**

L'ensemble de ces documents a pour finalité de permettre à chacun d'être sensibilisé aux questions liées à l'intégration, dans le Pays de Montbéliard, et d'entrevoir les solutions qui peuvent y être apportées.

# CHARTRE POUR L'INTÉGRATION

## MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Comme nous l'indiquions dès nos premières propositions préliminaires, la Charte pour l'Intégration des populations étrangères du Pays de Montbéliard se veut, et se doit d'être un document consensuel.

Or, de l'acceptation de ce principe, découle une méthode d'élaboration particulière, qui est la suivante:

- Au moins cinq groupes de travail seront réunis.

Par souci d'efficacité, et afin d'éviter des assemblées pléthoriques, les participants à ces groupes se limiteront aux "partenaires principaux" tels que listés ci-devant, et aux "partenaires associés" en fonction des thèmes abordés.

- Pour chacun des thèmes abordés, le rapporteur est chargé de dresser un bref bilan de la situation existante, mais aussi et surtout d'émettre un certain nombre de propositions destinées à améliorer l'existant. Seules ces propositions pourront faire l'objet d'une discussion dans les conditions suivantes :

- Chaque proposition sera énoncée si aucune objection ne se manifeste, la proposition sera considérée comme adoptée, et, par conséquent, immédiatement inscrite telle quelle dans la Charte.

- Si l'un des partenaires souhaite qu'un point particulier fasse l'objet d'un débat, il en sera ainsi pour un laps de temps déterminé au préalable.

Si aucun accord ne se dessine à son issue, la proposition est considérée comme refusée, et donc nulle et non avenue.

Cette méthode devrait ainsi nous permettre de procéder très rapidement, à l'élaboration et à la conclusion du document final. Elle présente néanmoins le risque de ne déboucher que sur un seuil minimal. Mais rien n'empêchera, certains des partenaires d'aller plus avant, en s'inspirant, par exemple, des propositions qui n'auront pas été avalisées dans la Charte.

## SUIVI DE L'APPLICATION

Afin que la Charte pour l'Intégration ne reste pas une simple déclaration d'intention, l'ASCAMI, en tant qu'outil privilégié de la mise en oeuvre de la politique districale d'intégration des populations étrangères, devrait être désignée comme l'instrument principal et permanent d'application de cette Charte.

Ceci impliquera, bien entendu, une certaine réorganisation de son mode de fonctionnement actuel, autour de deux axes; Observatoire de l'Intégration et lieu-ressource.

Parallèlement, serait créé un Comité de Suivi distinct, composé des partenaires principaux de la Charte, qui pourra émettre des "recommandations", destinées à améliorer ultérieurement, les dispositifs pris en faveur de l'intégration.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>Page 3</b>
<b>1. PHASE D'ÉVALUATION</b>	<b>Page 4 à 5</b>
1.1. <i>Bilan diagnostic du Groupement d'Etudes ACT-GISTI</i>	
1.2. <i>l'ASCAMI</i>	
1.3. <i>Etablissement d'un réseau des acteurs de l'intégration dans le DUPM</i>	
<b>2. DETERMINATION DES PRIORITÉS</b>	<b>Page 6</b>
2.1. <i>Formalisation de la phase d'évaluation</i>	
2.2. <i>Identification des objectifs de la charte</i>	
2.3. <i>La Charte, annexée au Contrat de Ville</i>	
<b>3. L'ELABORATION DE LA CHARTE POUR L'INTEGRATION</b>	<b>Page 7</b>
3.1. <i>La phase de concertation</i>	
3.2. <i>Les premières mesures d'application de la Charte</i>	
<b>CONCLUSION</b>	<b>Page 8</b>
<b>ANNEXES</b>	
<i>Annexe 1 : Premières données statistiques</i>	
<i>Annexe 2 : Note de synthèse du bilan-diagnostic</i>	
<i>Annexe 3 : Les premières mesures d'application de la Charte</i>	

## INTRODUCTION

Le Pays de Montbéliard a constamment eu pour souci de favoriser l'accueil et l'intégration des populations étrangères qui arrivaient sur son sol afin qu'elles participent et contribuent à un développement économique reposant très largement sur le secteur de l'automobile.

Cette préoccupation a été une fois de plus affirmée par la création, du fait du District, d'une mission pour l'intégration rattachée administrativement à l'Agence d'Urbanisme et de Développement. Il est certain en effet, que les problèmes d'intégration se posent de jour en jour avec plus d'acuité en raison d'une évolution peu favorable du marché de l'emploi et du contexte social qui en est le corollaire.

Face à ce constat, un renouvellement de la volonté d'une meilleure prise en compte de cette problématique a donc été manifesté.

Près d'un an après la prise de fonction effective du Chargé de mission pour l'Intégration des populations issues de l'immigration dans le Pays de Montbéliard, un retour sur les premières phases de cette mission paraît nécessaire.

Trois étapes majeures ont marqué cette année. Elles s'inscrivent dans une chronologie somme toute logique.

Les premiers temps ont été consacrés à une analyse de la situation de ces populations dans le DUPM, ainsi qu'à une appréhension de l'environnement dans lequel se situe cette problématique.

La seconde étape a pour l'essentiel consisté à mettre en relief la première analyse, ainsi qu'à déterminer les attentes des différentes communes du District, et en particulier des élus, par rapport à la Charte pour l'Intégration.

La troisième phase, actuellement en cours d'achèvement, consistant quant à elle en une élaboration concertée de cette Charte, dans le cadre d'un partenariat élargi et pluridimensionnel.

C'est en respectant cet ordre d'analyse, qu'il faut, semble-t-il, appréhender la première année de cette mission.

## **1. PHASE D'ÉVALUATION**

### ***1.1 Le bilan-diagnostic du Groupement d'Études ACT-GISTI.***

Avant même la prise de fonction du chargé de mission, la réalisation d'une étude approfondie sur "la situation des populations issues de l'immigration dans le Pays de Montbéliard" avait été confiée au groupement d'études ACT-GISTI.

Les différents documents intermédiaires réalisés par ce Cabinet, les premières réunions de concertation sous sa responsabilité, ainsi qu'un certain nombre de conférences mises en oeuvre par l'Agence d'Urbanisme avaient, manifestement, mis en relief les principaux problèmes posés.

Néanmoins, les premières démarches entreprises par le chargé de mission paraissaient révéler que le travail de ce Cabinet souffrait des lacunes suivantes : tout d'abord, une analyse assez inégale des différents vecteurs de l'intégration. Si l'emploi et la formation professionnelle bénéficiaient d'une analyse approfondie, la petite enfance, par exemple, était totalement passée sous silence. Le second travers de l'étude, consistait en une identification et une hiérarchisation insuffisantes de ce que l'on peut qualifier de "clés pour l'intégration". Enfin, les propositions faites, apparaissaient par trop fréquemment, comme inapplicables en l'occurrence.

En accord avec le comité de pilotage du bilan-diagnostic, et avec le Cabinet d'étude lui-même, un recentrage de leurs travaux a donc été opéré.

### ***1.2 L'ASCAMI.***

Tout aussi rapidement s'est posée la question du rôle de l'ASCAMI, en tant qu'outil de la mise en oeuvre de la politique districale d'intégration. Déterminer une ligne de conduite par rapport à cette association n'a pas été aisé tant les appréciations et les pressions pouvaient paraître fortes et contradictoires.

Un dilemme devait être tranché ; soit l'ASCAMI moyennant un certain nombre de réformes de fond pouvait continuer à assumer son rôle, soit il fallait envisager de poursuivre une stratégie de contournement de l'association dont on pouvait déjà discerner les prémisses. Si la seconde alternative paraissait en définitive plus commode à mettre en oeuvre, un souci de rationalité ainsi qu'une volonté politique clairement affichée, amena à opter pour la première solution.

Celle-ci s'est, par la suite, confirmée comme étant particulièrement laborieuse et complexe, même si une confiance réciproque a pu en définitive être établie, entre le directeur de l'ASCAMI et le chargé de mission. Ceci pouvant laisser présager d'une réussite à terme de l'opération.

### **1.3 Etablissement d'un réseau des acteurs de l'intégration dans le DUPM.**

Parallèlement, un réseau de contacts entre la mission pour l'intégration et la majeure partie des "acteurs" de l'intégration a été établi. Il comprend des partenaires aussi variés que les champs que recouvre la thématique.

Pour n'en citer que quelques uns :

- *Education Nationale : coordonateur ZEP, Inspection Académique,*
- *Emploi et formation professionnelle : Mission Locale, ANPE, DEFI-IDEE, ENVIE, Organismes de formation ( CPPM-APP, etc ...) ....*
- *organismes logeurs,*
- *associations, structures de proximité,*

ainsi qu'un certain nombre de partenaires institutionnels tels que le FAS, la CAF, la DDASS, la DIFS et bien sûr, les communes.

## **2. DETERMINATION DES PRIORITES**

### **2.1 Formalisation de la phase d'évaluation (annexes 1 et 2).**

La première phase étant achevée, encore fallait-il en tirer les premières conclusions qui ne furent, il est vrai encore que partielles. Ceci fut fait par l'élaboration de deux documents :

- Un recueil de données statistiques sur l'immigration et l'intégration dans le DUPM tout d'abord ; son ambition est d'une part de réunir des données très disparates, mais au-delà, de jeter les bases d'un véritable tableau de bord permettant de mesurer, sur un certain nombre d'années, l'évolution de l'intégration dans le DUPM et donc de devenir un outil objectif de mesure des effets de la Charte.
- Une "note de synthèse du bilan-diagnostic" qui sans avoir la prétention d'être un audit exhaustif, devait au moins pour une part venir pallier aux insuffisances de l'étude d'ACT-GISTI.

### **2.2 Identification des objectifs de la Charte.**

Action sociale spécifique, l'intégration ne doit pas mésestimer pour autant l'ensemble des considérations politiques qui l'entourent. Aussi est-il rapidement apparu indispensable de faire reposer la Charte sur un consensus. Les élus des principales communes concernées ont donc été consultés : de ces entretiens, trois priorités, trois objectifs se sont dégagés :

- la Charte se doit d'abord de préciser en quoi peut consister une politique d'intégration menée par une collectivité territoriale.

En effet, d'une part celle-ci doit se situer par rapport à une politique nationale en la matière, mais aussi et surtout elle se doit de servir de "cadre de référence" d'une action menée par de multiples acteurs.

- cette pluralité d'acteurs, laisse supposer certains défauts de coordination qui à la limite, créent soit des chevauchements de compétence, soit des double-emplois. Une rationalisation et une coordination plus grandes des actions menées, constituent dès lors le second objectif.
- enfin, certains dysfonctionnements d'ordre technique, paraissent subsister. La Charte doit chercher à y remédier. En particulier, la nécessité de procéder à une réforme du mode de fonctionnement de l'ASCAMI a, à plusieurs reprises, été évoquée.

### **2.3 La Charte, annexée au Contrat de Ville.**

Afin d'en autoriser une certaine "opérationnalité", la Charte devait par ailleurs pouvoir s'inscrire dans le Contrat de Ville du Pays de Montbéliard.

Dans la mesure où l'élaboration de ce dernier a été confiée à l'Agence d'Urbanisme, la concertation nécessaire pour garantir la complémentarité de la Charte par rapport au Contrat n'a pas posé de difficultés particulières, ceci malgré la complexité de l'opération. Le rattachement administratif du poste de chargé de mission à l'AUD a donc été particulièrement utile sur ce point.

### **3. L'ELABORATION DE LA CHARTE POUR L'INTEGRATION**

#### ***3.1 La phase de concertation.***

Parallèlement à la concertation autour du Contrat de Ville, a donc débuté une concertation pour l'élaboration de la Charte. Deux séries de réunions ont été organisées courant décembre 1993 et janvier 1994, afin de débattre des premières propositions élaborées par le chargé de mission pour l'intégration avec la collaboration d'un certain nombre de "rapporteurs" identifiés comme étant compétents pour traiter de tel ou tel sujet.

Ces groupes de travail étaient composés suivant la répartition suivante :

*- des partenaires principaux, chargés de participer à l'ensemble des travaux.*

A savoir, les représentants des communes d'Audincourt, de Bavans, de Béthoncourt, d'Etupes, de Grand-Charmont, de Montbéliard, de Sochaux, de Valentigney, ainsi que les représentants des institutions suivantes : le FAS, la DDASS, la DIFS, la CAF et l'ASCAMI.

*- des partenaires associés, invités en fonction des thèmes abordés.*

Dans leur ensemble, on peut considérer que ces réunions de concertation ont été fructueuses dans la mesure où un certain nombre d'accords se sont dégagés sur des positions plus précises et plus élaborées que les propositions faites par les rapporteurs et le chargé de mission.

Aussi, en l'état actuel de maturation du projet n'apparaît-il plus nécessaire de faire perdurer cette concertation.

#### ***3.2 Les premières mesures d'application de la Charte (annexe 3).***

Bien que le document final n'ait pas encore été ratifié, les premières mesures d'application de la Charte ont d'ores et déjà été prises, essentiellement sous l'aspect prioritaire que présente la réforme de l'ASCAMI.

La confiance manifestée, dès le début par le Président de l'association au chargé de mission, celle gagnée peu à peu auprès de son Directeur, ainsi qu'auprès des instances décisionnelles que sont son Bureau et son Conseil d'Administration, ont permis d'amorcer très sérieusement les modifications nécessaires : la plupart de ces mesures figurent dans le "projet global pour l'ASCAMI" figurant en annexe.

Il faut néanmoins souligner que le suivi de l'application de ces mesures requiert d'user d'un nombre d'heures considérable, qui est parfois plus justifié par le souci de maintenir une collaboration que par les strictes nécessités professionnelles.

Quoiqu'il en soit, l'importance de cet engagement paraît imposer dans une échéance proche, la clarification des liens entre le poste de chargé de mission et la direction de l'ASCAMI ; différentes options sont actuellement en cours d'étude.

## CONCLUSION

Les perspectives à brève échéance de la mission pour l'intégration sont d'ores et déjà clairement identifiées.

Dès la signature de la Charte, il s'agira de s'assurer de son application effective. Le principe d'en faire un document opérationnel, plutôt qu'une "déclaration d'intention" ayant été posé lors du début de la mission.

Ceci implique d'entretenir la dynamique d'un partenariat et d'une collaboration entre de nombreux et divers acteurs de l'intégration dans le DUPM. Or, d'après les orientations de la Charte, -telles du moins qu'elles ressortent des groupes de travail- une grande part de cette dynamique reposera sur l'ASCAMI.

La poursuite de l'adaptation de cet outil "principal et permanent" d'application de la Charte s'impose.

Toutefois, il s'agit de ne pas mésestimer pour autant, l'ensemble des autres actions à mener et qui ne passeront pas par cette association. Les responsabilités du chargé de mission pour l'intégration dépassent par conséquent cette seule perspective.



Agence d'Urbanisme  
et de Développement  
du Pays de Montbéliard

Note de synthèse  
du bilan-diagnostic  
de la situation  
des populations

issues de l'immigration  
dans le Pays  
de Montbéliard



Septembre  
1993

## **Avertissement préalable**

Au début de l'année 1992, le District Urbain du Pays de Montbéliard et l'Etat faisaient le projet d'élaborer une Charte pour l'Intégration des populations étrangères.

Un cabinet d'étude ACT-GISTI fut choisi pour établir un bilan-diagnostic de la situation de ces populations, comme préalable à la Charte. Leur rapport final nous fut remis en juin 1993.

C'est en nous en inspirant largement que nous avons élaboré le présent document en tentant de mettre en avant, un certain nombre de propositions-clés pour la Charte, non sans avoir au préalable défini ce que pouvait être une politique de l'intégration dans le DUPM.

Les étapes suivantes sont celles-ci : l'élaboration de la Charte pour l'Intégration doit se faire en parallèle de celle du Contrat de Ville dont elle fera partie intégrante. Les propositions figurant dans ce document devront donc être discutées, commentées, amendées ou précisées. D'autres, certainement, devront s'y ajouter.

## Préambule

Bien entendu, l'immigration dans le Pays de Montbéliard a pour principale origine, l'appel à une main-d'oeuvre étrangère par la Société des Automobiles Peugeot. Jusqu'il y a quelques années, c'est elle qui provoquera les différentes vagues de flux et de reflux des immigrés qui marqueront, en cinq étapes majeures depuis la Seconde Guerre Mondiale, l'histoire de cette immigration.

Une première vague d'appel importante se situe dans les années 1947-1950. A cette époque, les travailleurs étrangers allaient représenter jusqu'à 18 % de l'ensemble de la main d'oeuvre de Peugeot.

Suit une période de reflux tout au long des années 1950 et jusqu'au milieu des années 1960, date à laquelle les immigrés ne constituent plus que 5 % des salariés. De 1965 à 1974, on assistera à une nouvelle reprise de l'emploi d'étrangers, originaires essentiellement de la péninsule ibérique et de Yougoslavie, et plus tardivement du Maghreb et de Turquie. Ainsi en 1973, on atteint un point culminant avec 20 % de salariés étrangers (7 498 sur 37 390).

Dès l'année suivante, une nouvelle période-clé émerge : le premier choc pétrolier mettra un arrêt officiel à l'immigration de main-d'oeuvre tout en autorisant le regroupement familial. La nature de l'immigration se transforme. Elle devient immigration de peuplement. Dix ans plus tard, en 1985, s'annonce une nouvelle période : la procédure d'aide au retour aboutira au départ de près d'un étranger sur cinq.

Ce n'est en définitive que depuis lors, que l'on assiste à une stabilisation des flux migratoires dans la région. L'essentiel de l'immigration provient dorénavant du regroupement familial, lui-même connaissant, une tendance à la baisse constante depuis 1990.

On aboutit ainsi à une population étrangère dont les caractéristiques actuelles sont les suivantes :

Au 31 décembre 1991, la Sous-Préfecture de Montbéliard dénombrait 18 180 étrangers résidants dans le Pays de Montbéliard. Les principaux traits de cette population sont les suivants :

- Une population jeune, surtout originaire du Maghreb et de Turquie : 84 % des immigrés sont des non ressortissants de la CEE et les Maghrebins constituent à eux-seuls 55 % de la population étrangère, suivis des Turcs avec 18 %.

- La population étrangère se distingue par le poids de ses jeunes : dans la tranche d'âge des 0-14 ans, les étrangers sont surreprésentés avec 32 %.
- Une population composée de familles nombreuses, concentrées dans quelques communes.  
85,5 % des étrangers vivent dans les communes suivantes : Audincourt - Bavans-Bethoncourt - Etupes - Grand-Charmont - Montbéliard et Valentigney.

Le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 4,51 (*contre 2,7 pour l'ensemble des ménages*).

- Son mode d'habitat habituel est le logement HLM. La proportion des étrangers logés en HLM s'élève à 65,8 %.
- L'écrasante majorité des étrangers a un statut de salarié, alors que le taux de chômage des étrangers est de 8 points supérieur au taux districat.

Les différents constats ci-dessus, aussi laconiques fussent-ils, devraient constituer la toile de fond d'une politique d'intégration des populations étrangères au sein du DUPM.

# L'intégration des populations étrangères dans le DUPM

Aujourd'hui encore, le thème de l'intégration suscite un certain nombre de polémiques, même s'il faut bien constater qu'elles s'émoussent au fil du temps. Sans nier ces difficultés actuelles, c'est cependant bien au modèle français d'intégration qu'il nous faut nous référer. Encore s'agit-il d'en rappeler les termes de sa définition.

L'analyse du processus d'intégration dans le Pays de Montbéliard, de ses acteurs, de ses difficultés doit ensuite nous permettre de formuler un certain nombre de propositions, qu'il s'agira de préciser dans le cadre de la Charte.

## 1 - Le modèle français d'intégration.

Pour simplifier, deux modèles d'intégration des populations immigrantes existent : le modèle américain qui répond à une logique de minorités, le modèle français, qui conformément aux principes de la Révolution et de la Déclaration des Droits de l'Homme, repose sur une logique d'égalité : égalité des individus devant la loi quelles qu'en soient leur origine, leur race, leur religion.

L'intégration implique par conséquent, d'une part, l'adhésion de tous à un minimum de valeurs communes, d'autre part, une acceptation à la fois individuelle et collective d'un cadre global de références.

Si l'intégration paraît actuellement poser problème, c'est bien parce que l'immigration récente provient de régions et de valeurs sociales, culturelles, juridiques et religieuses éloignées des valeurs dominantes dans notre pays.

La politique de l'intégration repose dès lors sur un pari : c'est que les valeurs de tolérance et de droit de l'homme léguées par la Révolution seront suffisamment puissantes pour surmonter ce problème et qu'en définitive, l'intégration continuera à enrichir la collectivité nationale et à contribuer à son rayonnement.

Mais afin d'espérer remporter ce pari, il apparaît indispensable que la politique d'intégration, la logique de l'intégration, ne se voient pas perturbées par des phénomènes d'exclusion. C'est ce qui amène le Sénat à affirmer : « *l'intégration doit être valorisée par la promotion* » (sociale). (Mission d'Information du Sénat 27 novembre 1990).

## **2 - Les champs de l'intégration dans le Pays de Montbéliard.**

Une politique d'intégration étant ainsi mieux cernée, faut-il pour autant considérer que les populations étrangères doivent pouvoir bénéficier de dispositifs dérogatoires au droit commun ? Certainement pas. En les stigmatisant de cette manière, on aboutit à remettre en cause le principe de départ.

Dès lors, la politique d'intégration doit s'inscrire dans le cadre de la politique globale de lutte contre les exclusions. Mais ceci ne doit pas aboutir à écarter l'adoption de mesures particulières lorsqu'elles s'imposent réellement, et une adaptation fine des dispositifs existants dans le Pays de Montbéliard.

### **2-1 - Les acteurs de la politique d'intégration dans le DUPM**

#### *a - les structures de droit commun oeuvrant pour l'intégration :*

Nombreux et diversifiés sont les services de droit commun qui concourent à une meilleure intégration des populations étrangères. Nous n'en retenons que les plus importants, tels que :

- La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
- La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE)
- La Direction de la Vie Familiale et Sociale (DIFS) du Conseil Général,
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pays de Montbéliard
- L'Education Nationale
- Les équipes opérationnelles du Développement Social Urbain dans les quartiers sensibles et dans le cadre des procédures DSQ
- et bien entendu, les instances municipales ayant au sein de leur population une forte présence étrangère.

Qu'il s'agisse de l'action sociale, de la politique de la jeunesse, ou de l'attribution des logements sociaux, toutes se refusent à mener une politique particulière en direction des populations étrangères : en cela, elles s'inscrivent parfaitement dans le "modèle" présenté ci-dessus.

#### *b - les structures spécifiques :*

Si l'on accepte le principe d'intégration «à la française» il faut aussi accepter qu'à terme, le caractère permanent de ces structures spécifiques, ou exorbitantes du droit commun, sera remis en cause.

Mais en l'état actuel du processus d'intégration dans le Pays de Montbéliard, elles justifient toutes encore d'une utilité certaine.

- Ainsi en va-t-il des deux services sociaux spécialisés que sont l'Association Service Social Familial Migrants et le Service Social d'Aide aux Emigrants.

L'ASSFAM a, dans le cadre d'un protocole DDASS (Etat) et DIFS (Département) pour mission principale l'accueil des familles rejoignantes dans le cadre du regroupement familial. Elle organise par ailleurs des ateliers pédagogiques adaptés, des actions de formation et des ateliers parents-enfants.

Le SSAE s'adresse quant à lui plus particulièrement aux solliciteurs d'asiles et réfugiés.

- L'ASCAMI poursuit deux types de missions essentielles : un rôle de bureau d'accueil des populations étrangères, un rôle d'insertion sociale, notamment par le biais de la médiation scolaire.

Un audit réalisé en 1991 réaffirme la nécessité du maintien de l'ASCAMI comme outil du District et des communes tout en proposant de l'orienter vers un rôle de lieu-ressource et d'observatoire de l'intégration.

- Les médiateurs pour l'intégration.

Dans le cadre de la désignation de Montbéliard comme site pilote pour l'intégration, trois expériences de médiation sont menées, respectivement à Audincourt, Bethoncourt et Valentigney. Les trois approches en sont sensiblement divergentes ; processus expérimental de recherche-action à Audincourt, attention aux demandes des habitants et soutien au réseau associatif à Bethoncourt, conseil au montage d'associations dans le cadre d'une médiation créative à Valentigney.

- Le Fonds d'Action Sociale (FAS) établissement public national est au service de l'insertion sociale et professionnelle des immigrés sous toutes ses formes. La Délégation Régionale pour l'Alsace et la Franche-Comté a développé tout un réseau de convention avec des institutions tant publiques que privées.

Ainsi, le réseau des structures spécifiques peut-il raisonnablement apparaître comme suffisamment étoffé et dense.

Il est loin d'être certain qu'une coordination optimale de toutes ces structures soit effective. Peut-être est-ce en raison d'une définition imprécise ou divergente du concept d'intégration et de ses domaines. Tentons dès lors de mieux les cerner.

## **2-2 - Les domaines de l'intégration.**

L'intégration, telle que nous l'avons définie précédemment, passe dorénavant par quatre domaines principaux, ou quatre vecteurs fondamentaux ; il s'agit de l'école, de l'emploi et de la formation professionnelle, du logement, et de la vie associative et culturelle.

Pour chacun d'entre eux, nous tenterons de mieux cerner l'enjeu qu'il constitue en lui-même et par rapport aux autres, avant de formuler un certain nombre de propositions pouvant constituer des effets-leviers pour la promotion de l'intégration.

#### *a - L'école :*

A juste titre, l'école a pu être qualifiée de «voie royale de l'intégration», elle est sans conteste un instrument fondamental de promotion et d'intégration sociale.

Mais, lorsque 48 % des jeunes sans aucune qualification, inscrits à la Mission Locale sont des ressortissants hors CEE, n'y a-t-il pas là, l'amorce d'une remise en question de son rôle ? Parallèlement, dans l'ensemble du District, 32 % des jeunes de la tranche d'âge des 0-14 ans est d'origine étrangère. On perçoit mieux ainsi l'enjeu fondamental que constitue la formation initiale pour les jeunes étrangers.

Il est établi que de multiples facteurs déterminent le cursus scolaire des enfants. Certains d'entre eux affectent plus particulièrement ceux issus de l'immigration : il s'agit pour l'essentiel de leur insuffisante maîtrise du français et de leur concentration dans certains établissements.

Mais la médiation parentale ou familiale permet, à condition qu'elle parvienne à inculquer les finalités d'une scolarité, de compenser les handicaps initiaux.

Dans le Pays de Montbéliard, il apparaît que l'importance de l'enjeu a été parfaitement saisie.

Par l'Education Nationale tout d'abord, avec la mise en place des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) assorties de dispositifs de soutien scolaire, et d'activités éducatives péri-scolaire. Par le FAS, avec la création d'une «Mission Petite Enfance» et d'une «Mission AEPS». Par l'ASCAMI, qui poursuit sa médiation parent-école, et ses actions de connaissances des cultures étrangères dans les écoles. Les communes, les équipes opérationnelles DSU elles aussi ont multiplié les lieux calmes, les structures d'AEPS, enfin, des associations ont su mobiliser enseignants et bénévoles.

Subsistent néanmoins un certain nombre d'incertitudes. En effet, peu d'évaluation de ces actions ont été établies et elles se font souvent en ordre dispersé parfois au sein même d'une commune ou d'un quartier. En outre, l'articulation avec l'Education Nationale n'est pas toujours limpide.

Ces mesures sont-elles par ailleurs suffisantes pour compenser une concentration croissante d'élèves étrangers dans certains établissements scolaires de Bethoncourt, de Valentigney ou d'ailleurs ?

Sans renier l'existant, il apparaît souhaitable :

- De promouvoir davantage l'accueil des enfants étrangers dans les crèches, PMI, haltes-garderies, et dès l'âge de deux ans dans les maternelles.

- De favoriser l'ouverture des écoles aux apports étrangers et à la diversité des composantes de la culture française.

En la matière, il a été suggéré que l'ASCAMI étende son action dans des établissements où les étrangers sont minoritaires.

- Les actions de soutien péri-scolaire doivent continuer à être encouragées. Une meilleure articulation avec l'Education Nationale et un minimum de formation pédagogique de leur encadrement ne feront que les renforcer.
- L'information des parents d'élèves étrangers et des mères en particulier constitue toujours encore une priorité fondamentale. A cet égard, l'ASCAMI ne devrait-elle pas établir des relais entre ces parents et les associations de parents d'élèves existantes ?

Ces quelques mesures n'en devraient pas moins se situer dans un faisceau d'autres qui pourraient concerner l'orientation scolaire, l'alphabétisation des primo-arrivants etc...

#### ***b - Le logement :***

La localisation et le type de logement occupé déterminent les rapports des immigrés à la société française. Or, dans l'ensemble du District, 66% des logements HLM sont occupés par des ménages immigrés, alors que 83% des logements sociaux sont concentrés dans sept grosses communes.

Par ailleurs, lorsque le locataire est étranger, le nombre moyen de personnes par logement s'élève à 4,5. Outre l'image négative de tel ou tel quartier, deux causes principales des demandes de mutations émanant des ménages étrangers ont pu être identifiées : le surpeuplement et la décohabitation des jeunes. Mais l'offre de logement correspondant à ces types de demandes se révèle manifestement insuffisante. Elle ne porte en effet que sur 25% du parc locatif. Inévitablement, le parcours résidentiel des étrangers s'en trouve entravé.

Surpeuplement et tendance à la ghéttoisation de certains quartiers ont néanmoins attiré l'attention. Des efforts méritoires ont été engagés dans le cadre des différentes procédures de développement social urbain (DSU). L'élaboration d'un Plan d'Occupation du Patrimoine Social (POPS) dans le cadre du contrat de ville renforce les espoirs d'une amélioration de la situation du logement des défavorisés.

Enfin différentes formules telles que les PLA d'insertion et les commissions de peuplement créées dans certaines communes mériteraient d'être élargies.

Subsistent malgré tout un certain nombre de questions en suspens concernant le logement des isolés dans les foyers AMAT, les moyens à mettre en oeuvre pour accroître la mobilité au sein du parc social ou vers d'autres formules locatives ou d'accession à la propriété.

Il n'en reste pas moins que les mesures à mettre en oeuvre concernent l'ensemble des locataires. Seules quelques dispositifs ponctuels pourraient être adoptés plus particulièrement en direction des populations étrangères :

- Favoriser l'accueil dans les quartiers des familles primo-arrivantes.  
L'ASSFAM pourrait coordonner son action avec d'autres associations de quartier, ou issues de l'immigration.
- Les formations à «l'interculturel» des gardiennes d'immeuble pourraient être généralisées, suite à l'expérience menée à Audincourt.
- Dans le cadre de mutations vers des grands logements, un suivi social devrait être assuré ; il devrait parvenir à lever le refus de certains ménages étrangers d'accéder à des logements plus vastes.

***c - L'emploi et la formation professionnelle :***

Alors que 18 % des étrangers résidant dans le DUPM sont au chômage, alors que 22 % des RMistes sont étrangers, se pose manifestement le problème de leur emploi et de leur formation professionnelle. Mais là encore, que signifierait l'adoption de dispositifs particuliers ? C'est bien dans le cadre du droit commun qu'il faut tenter d'envisager une approche fine.

- l'alphabétisation

Néanmoins, certaines actions spécifiques persistent ; il s'agit essentiellement des opérations d'alphabétisation menées dans les quartiers en faveur essentiellement des femmes étrangères. Il est bien entendu, qu'avant même d'envisager toute perspective d'insertion professionnelle, une maîtrise minimale de la langue s'impose.

Mais il faut bien constater que les actions d'alphabétisation menées actuellement produisent peu d'effet ; les deux raisons essentielles en sont le nombre d'heures limitées, et surtout la faible intégration de ces cours dans des activités de quartier telle que la couture ou la cuisine par exemple.

On nous signale par ailleurs le peu d'attrait que ces cours de quartier exercent sur l'une des principales populations visées, à savoir celle des femmes primo-arrivantes. En effet, la composition sociologique du regroupement familial commence à se modifier : de plus en plus de femmes ont été scolarisées dans le pays d'origine et la manière dont se déroulent ces cours s'en trouve de moins en moins adaptée.

Il semble dès lors souhaitable :

- Que les cours d'alphabétisation soient mieux situés dans le cadre d'autres activités de quartier.
- Qu'une offre plus diversifiée de cours soit proposée en fonction des niveaux de scolarisation initiaux.

L'alphabétisation à finalité professionnelle, telle qu'organisée en 1992 par l'ANPE pour un groupe de femmes reste, elle aussi une démarche intéressante à soutenir. Néanmoins, le taux de placement réalisé à l'issue de 1500 heures d'alphabétisation est resté très marginal. Une alternance, entre emploi et alphabétisation pour faciliter l'adaptation paraît être à cet égard, une formule plus efficiente.

#### - l'emploi des jeunes

L'emploi des jeunes de moins de 25 ans d'origine étrangère avec peu ou sans qualification reste un sujet extrêmement préoccupant.

C'est une donnée qui semble être à l'origine d'un malaise important au sein de cette population qui a rapidement tendance à considérer la discrimination ethnique comme un des critères d'embauche.

Pourtant, de nombreux dispositifs leurs sont offerts : l'individualisation des parcours de formation dans le cadre du CFI paraît bien adaptée pour des jeunes proches du niveau V.

Pour ceux d'un niveau inférieur, la Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi (PAQUE) pourrait concerner jusqu'à un millier de jeunes, dont une forte proportion d'étrangers.

Restent enfin tous les Contrats Emploi Solidarité (CES) qui ont tendance à se multiplier.

Mais à travers cet écheveau de dispositifs et de procédures, les jeunes sont-ils toujours bien informés ? Le financement, par le Conseil Régional de plusieurs postes de correspondants emploi-formation dans les quartiers, pallie en partie à une centralisation excessive de l'information. L'extension de la formule dans d'autres sites est souhaitable.

#### - l'insertion économique

Enfin, pour tout un public hétérogène, existent des structures d'insertion économique, qu'il s'agisse d'entreprises d'insertion ou d'associations intermédiaires. Toutes connaissent une part importante d'étrangers au sein de leurs fichiers.

Ce bilan pessimiste établi, quelles pourraient être les principales mesures d'affinement des dispositifs en faveur des populations étrangères ?

- L'alphabétisation reste un élément déterminant et préalable à toute insertion professionnelle.
- L'information sur l'emploi, notamment en direction des jeunes des quartiers doit rester une priorité.
- Dans les structures d'accueil des demandeurs d'emploi, des actions de formation à l'interculturel pourraient s'adresser aux agents.

*Vie associative et culturelle :*

Dans la conception française de l'intégration -telle qu'admise jusqu'à présent- la participation à la vie politique apparaît comme le couronnement de l'intégration, plus que comme un préalable à celle-ci.

Parallèlement, la participation des habitants à la vie de leur quartier reste l'un des objectifs premiers de toutes les procédures du Développement Social Urbain.

La seule alternative à cette contradiction apparente semble passer par un développement de la vie associative. Celle-ci peut être présentée comme une «école de la citoyenneté» pour les populations étrangères. Elle constitue aussi, pour les décideurs de la vie de la cité, un moyen de trouver les interlocuteurs.

Or, dans le Pays de Montbéliard, les expressions de la vie associative des communautés étrangères sont relativement rares. On distingue néanmoins trois types d'associations différentes.

Les plus nombreuses sont les associations qualifiées de «communautaires». Toutes les communautés étrangères présentes dans le Pays de Montbéliard ont constitué les leurs : c'est ainsi que l'on retrouve plusieurs associations turques, plusieurs marocaines, des algériennes, des sénégalaises, des associations espagnoles, portugaises etc... Leurs objectifs sont très diversifiés ; de la simple amicale au mouvement politique ou religieux. Leur positionnement vis-à-vis de leur communauté reste néanmoins assez ambigu et souvent difficile à gérer par elles. De l'aveu même de leurs responsables, les communautés n'y ont recours que dans le cadre de «prestations de services», par exemple pour la délivrance des visas lors des vacances, ou pour l'aide au devoir.

Il ne faut pas nier également que dans certains cas, les prises de positions politiques de l'association ont pu les déconnecter d'une partie de leurs concitoyens. Mais ces considérations tendent à s'estomper.

Le second type d'association est celui des jeunes de la seconde génération. A ce jour n'en subsiste plus qu'une seule dans le Pays de Montbéliard. S'adressant aux jeunes, elle se heurte essentiellement à l'absence d'engagement de cette catégorie de population.

Citons enfin toutes les associations comprenant tant des membres français qu'étrangers. Leurs objectifs sont là encore très variés. Il peut s'agir d'associations de quartier, d'associations de femmes, d'associations sportives, etc....

Les formes de soutien à la vie associative sont de deux types. Des soutiens financiers d'abord avec les subventions du Fonds d'Action Sociale (FAS) et de certaines communes. Des soutiens logistiques ensuite des équipes opérationnelle DSQ, des médiateurs pour l'Intégration, de la MJC de la Petite Hollande.

S'il est bien entendu que l'engagement associatif ne se décrète pas, une revalorisation du tissu associatif s'avèrerait très utile dans la perspective de l'intégration des populations étrangères. Elle est d'abord un gage important d'une politique de développement social, elle est très certainement une excellente transition entre l'absence de représentation politique et la participation pleine et entière à la vie publique par le vote. Mais ceci ne résoud pas la question de la légitimité de tel ou tel type d'association.

A notre sens, ce n'est qu'en multipliant les expressions associatives que l'on parviendra à une représentation la moins partielle possible des communautés étrangères. Même si, ayant toujours à l'esprit l'objectif d'intégration, les associations trop liées aux pays d'origine sont à terme condamnées à se transformer.

- Le soutien à la vie associative doit être développé, au niveau du quartier comme à celui de la commune et du District, il passe notamment par un développement de la formation de cadres associatifs.
- Une valorisation du rôle des associations devrait être favorisée, de même que leur plus grande ouverture aux étrangers.

Pour aborder enfin l'expression artistique et culturelle des communautés étrangères, dans le Pays de Montbéliard, il faut bien regretter qu'elle reste embryonnaire. En dehors des fêtes de quartier, deux manifestations seulement semblent la prendre en compte : «Rencontres et Racines» à Audincourt et «Rythmes et Couleurs» à Valentigney.

Chacune d'entre elles, paraît privilégier l'expression identitaire des communautés par la présentation de l'artisanat et de spécialités culinaires du pays d'origine. Très certainement, cette formule présente un impact intéressant pour le public français qui découvre par ce biais d'autres cultures, et pour les étrangers qui valorisent ainsi leur origine.

Mais dans le Pays de Montbéliard, peu de structures favorisent ce que l'on pourrait qualifier de «production artistique locale» de la communauté étrangère. Elle consiste à mettre en valeur des réalisations artistiques qui se situent à la conjonction des deux cultures, celle d'origine, et celle de France. Il peut donc s'agir, soit des œuvres d'un artiste immigré, soit des réalisations d'un groupe de jeunes immigrés encadré par un professionnel.

Nous proposons donc de maintenir les manifestations actuelles qui conservent leur raison d'être, mais parallèlement de tenter de promouvoir les créations propres aux communautés immigrées sur le sol de France.

# Propositions pour une Charte pour l'Intégration.

Avant d'aborder les propositions pour une Charte pour l'Intégration, rappelons un certain nombre de postulats initiaux :

Le modèle d'intégration auquel nous nous rattachons repose sur une logique d'égalité : égalité devant la loi quelle que soit l'origine, la race, ou la religion de l'individu. Parions que ce modèle, qui a fonctionné de par le passé, conservera sa valeur malgré l'éloignement social, culturel, juridique et religieux des populations des dernières vagues d'immigration.

Mais ce modèle n'a d'efficacité qu'à la condition qu'il soit assisté par une politique de lutte contre l'exclusion sociale qui plutôt que de s'adresser aux étrangers en tant que tels, prend en compte leur spécificité dans le cadre du droit commun.

Dès lors, la Charte pour l'Intégration du Pays de Montbéliard passe par :

## **1 - Une adaptation des dispositifs :**

- Dans le domaine scolaire
  - Favoriser l'accueil dès le plus jeune âge.
  - Favoriser l'ouverture des écoles aux apports étrangers et à la diversité des composantes de la culture française.
  - Une formation pour l'encadrement du soutien péri-scolaire et l'articulation de celui-ci avec l'Education Nationale.
  - Un effort d'information en direction des parents d'élèves.
  
- Dans le domaine du logement
  - Un appui au POPS, aux commissions de peuplement.
  - L'organisation dans les quartiers d'un accueil des primo-arrivants.
  - Une formation des gardiens d'immeuble aux cultures étrangères.
  - Un suivi social lors des mutations de logement.
  
- En matière de formation professionnelle et d'emploi
  - Resituer l'alphabétisation dans le cadre d'autres activités.
  - Adapter l'alphabétisation aux demandes nouvelles.
  - Développer une information décentralisée en matière d'emploi et de formation professionnelle.
  - Envisager une formation à l'interculturel des agents d'accueil.

- Dans le domaine de la vie associative et culturelle
  - Soutien et valorisation de la vie associative.
  - Promotion des créations artistiques locales.

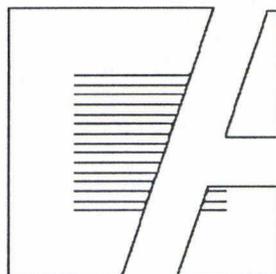
## **2 - Une adaptation des structures :**

- En matière d'accueil des primo-arrivants.
  - Une meilleure coordination entre l'ASSFAM et les associations de quartier.
- Réorientation de l'action de l'ASCAMI autour de deux pôles :
  - Création d'un lieu-ressource.
  - Création d'un Observatoire de l'Intégration.

# CHARTRE POUR L'INTÉGRATION

*Document de cadrage*

---



Septembre 1993



## THEME 1

### *"de la reconnaissance de l'école comme instrument de promotion et d'intégration sociale"*

#### **1.0 - pour les plus petits**

- 1.1. Activités d'éveil culturel dans les crèches, PMI, haltes-garderies.
- 1.2. L'importance de la liaison crèche-école.
- 1.3. La promotion de l'accueil dans les maternelles dès l'âge de deux ans : avec une attention particulière à accorder au lien mère-enfant.

#### **2.0 - pour les enfants du primaire et du secondaire**

- 2.1. L'ouverture des écoles aux apports étrangers et à la diversité des composantes de la culture française.
- 2.2. La maîtrise du français.
- 2.3. La promotion des actions de soutien scolaire et périscolaire (études dirigées, tutorat).  
L' AEPS : liens avec l'Education Nationale, formation des intervenants, liens avec les parents...
- 2.4. L'orientation scolaire des jeunes issus de l'immigration et son lien avec leurs parents (Centre d'Information et d'Orientation, participation des parents aux carrefours pour l'emploi).

#### **3.0 - pour les parents d'élèves**

- 3.1. Favoriser l'information des parents et des mères en particulier sur l'école.
- 3.2. Le prolongement de l'action de l'enseignement public par les parents.
- 3.3. Les associations de parents d'élèves et les parents étrangers.

## THEME 2

### *"le logement"*

#### **1.0 - L'intégration et la politique de la ville**

- 1.1. Le développement social urbain.

#### **2.0 - Le Plan d' Occupation du Patrimoine Social et les autres dispositifs**

- 2.1. Le POPS :

- 2.1.1. *Adaptation de l'offre à la demande.*

- 2.1.2. *Vers une politique fine des attributions des logements sociaux.*

- 2.1.3. *Le logement des isolés.*

- 2.2. Autres dispositifs :

- 2.2.1. *PLA d'insertion.*

- 2.2.2. *Commissions de peuplement.*

#### **3.0 - Adaptation des dispositifs en faveur des populations étrangères**

- 3.1. *Accompagnement social lors des mutations vers des grands logements.*

- 3.2. *Formations à l'interculturel des gardiens d'immeubles.*

## THEME 3

### *"l'emploi et la formation professionnelle"*

#### **1.0 - L'accès des immigrés à la formation**

- 1.1. L'alphabétisation, préalable ou parallèle à la formation ?
- 1.2. L'apprentissage des codes sociaux de l'entreprise.

#### **2.0 - L'aide à la recherche d'emploi**

- 2.1. Les modules d'alphabétisation de l'ANPE.
- 2.2. La formation à l'interculturel des agents d'accueil.

#### **3.0 - De nouvelles perspectives ?**

- 3.1. L'information sur l'emploi dans les quartiers (correspondants emploi-formation).
- 3.2. Les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les étrangers.
- 3.3. La création d'entreprise.

#### **4.0 - L'emploi des jeunes**

- 4.1. L'adaptation des dispositifs CES, CFI.
- 4.2. La formule du programme PAQUE.

## THEME 4

### *"vie associative, sportive et culturelle"*

La participation des étrangers à la vie de leur quartier, étape d'une participation à la vie publique couronnée par l'acquisition de la Nationalité française.

#### **1.0 - La vie associative**

- 1.1. Vers quel type de légitimité associative ?
  - 1.1.1. Les associations communautaires.*
  - 1.1.2. Les associations de jeunes issus de l'immigration.*
  - 1.1.3. Quelle place pour les associations islamiques ?*
  - 1.1.4. L'ouverture des associations aux étrangers.*
- 1.2. Le soutien à la vie associative.

#### **2.0 - Vie culturelle et vie sportive**

- 2.1. Réhabilitation identitaire et production artistique locale.
- 2.2. Le sport, nouvel instrument de promotion sociale ?

## THEME 5

### *"populations prioritaires"*

#### **1.0 - Les primo-arrivants**

##### 1.1. L'accueil

*1.1.1. La promotion des actions de pré-accueil.*

*1.1.2. Le suivi d'un travailleur social et la coordination de l'accueil.*

*1.1.3. Accueil dans les quartiers et accueils communautaires.*

##### 1.2. L'alphabétisation

*2.1.1. L'acquisition des savoirs fondamentaux.*

*2.1.2. L'accueil des jeunes à la Mission Locale.*

*2.1.3. Formations linguistiques pour jeunes : français, langue étrangère.*

#### **2.0 - Les femmes de l'immigration**

2.1. L'alphabétisation de quartier.

2.2. Émancipation personnelle, émancipation sociale.

2.3. Les jeunes filles issues de l'immigration.

## - RAPPORTEURS -

**Nota Bene :** *Au sujet du rôle dévolu aux rapporteurs :*

Pour chacun des domaines de l'intégration nous avons cherché à identifier la structure qui nous paraissait, en l'état actuel de nos connaissances, la mieux à même de nous présenter, d'une part, un état des lieux en la matière, d'autre part, un certain nombre de propositions concrètes pour une amélioration de l'existant.

Le rapporteur, ainsi désigné, ne travaillera pas seul ; une collaboration étroite s'établira entre lui et le chargé de mission.

Son rapport, ainsi que ses conclusions, seront alors présentés aux groupes de travail qui les discuteront, les amenderont, y renonceront, ou les adopteront.

### **Thème 1 : l'école**

→ ***pour la petite enfance :***

Melle HUCK, chargée de mission "Petite enfance" - FAS

→ ***la promotion des actions de soutien scolaire et périscolaire :***

M. AJILI, chargé de mission "activités périscolaires" - FAS

M. le Coordonnateur Départemental ZEP

→ ***pour toutes autres questions relatives à l'enseignement :***

M. le Coordonnateur Départemental ZEP

→ ***sur les actions en direction des parents d'élèves :***

M. BOBILLIER, en collaboration avec M. WELCKLEN

### **Thème 2 : le logement**

→ ***l'intégration, la politique de la Ville, le Plan d'Occupation du Patrimoine Social et les autres dispositifs :***

M. SCHAUSS ou M. TATON, A.U.D.

→ ***l'adaptation des dispositifs particuliers :***

Melle MARQUEZ, Médiatrice pour l'intégration à Audincourt, sur l'expérience de formation à l'interculturel des gardiennes d'immeubles

M. WELCKLEN, sur l'accompagnement des mutations vers de grands logements.

### **Thème 3 : l'emploi et la formation professionnelle**

→ **sur l'alphabétisation :**

Melle DROZ-BARTHOLET, chargée de mission FAS

→ **les étrangers à l'ANPE :**

ANPE

→ **bilan des structures d'insertion professionnelle :**

M. COULON, Coordonnateur Emploi-Formation

→ **l'emploi des jeunes :**

Mission Locale : M. TORRES ou

### **Thème 4 : vie associative, sportive, culturelle**

→ **sur la vie associative :**

Melle DROZ-BARTHOLET, chargée de mission FAS

→ **sur la vie sportive :**

M. KEBAILI

→ **sur la vie culturelle :**

M. WELCKLEN

### **Thème 5 : populations prioritaires**

→ **sur l'accueil des primo-arrivants :**

l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM)

→ **sur le thème des femmes issues de l'immigration :**

Melles MARQUEZ et SELAMI, Médiatrices à Audincourt et Bethoncourt.

## - PARTENAIRES ASSOCIÉS -

### **Thème 1 : l'école**

- Caisse d'Allocations Familiales
- Service Social d'Aide aux Émigrants
- toutes les structures d'aide aux devoirs
- Associations de parents d'élèves

### **Thème 2 : le logement**

- Organismes logeurs
- AMAT
- Associations de locataires, de quartiers

### **Thème 3 : l'emploi et la formation professionnelle**

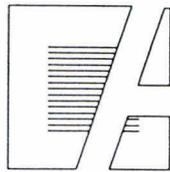
- Entreprises d'insertion et associations intermédiaires
- Correspondants Emploi-Formation
- CPPM-APP

### **Thème 4 : vie associative, sportive, culturelle**

- ASSOCIATIONS :
  - . ASCTV
  - . ARM
  - . UTIT
  - . Repères
  - . Radio Amitié
  - . FÉMININ PLURI'ELLES
  - . Association des Sénégalais
  - . Fédération des Associations Portugaises
  - ....

### **Thème 5 : populations prioritaires**

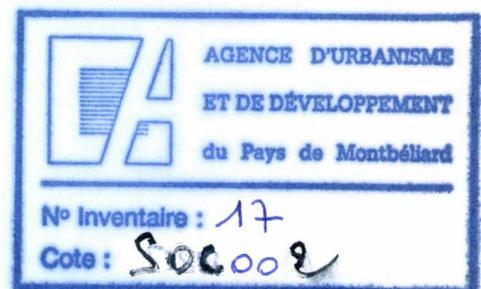
- ASSFAM
- SSAE
- Mission Locale
- Délégation aux droits de la femme



CHARTRE  
POUR  
L'INTÉGRATION

Note Méthodologique

*Septembre 1993*



La Charte pour l'Intégration des personnes issues de l'immigration est une démarche originale. A notre connaissance, peu d'expériences comparables ont été menées en la matière.

Mais de cette singularité découle un certain nombre d'interrogations que cette note de présentation a pour objet de lever.

## Un document consensuel

Il paraît important, et nous le soulignons dès l'origine, que la Charte repose sur un consensus, aussi large que possible, et s'articule autour de trois objectifs :

### ***1 - la définition d'une politique commune de l'intégration.***

En la matière, comme dans d'autres domaines, pléthore d'acteurs *-politiques, sociaux et autres-* interviennent.

Mais, de fait, la dimension globale et transversale de l'intégration n'est pas toujours appréhendée à sa juste mesure. Il s'agit donc, dans un premier temps, de déterminer un cadre de référence commun et global.

### ***2 - de cette définition, devrait découler une meilleure coordination des actions initiées.***

La Charte aura ainsi également pour objet d'identifier les dysfonctionnements, les double-emplois, et de mieux déterminer les responsabilités de chacun.

### ***3 - Par ailleurs, certains obstacles, de nature essentiellement technique, paraissent à ce jour, entraver ou gêner l'intégration.***

Il s'agira par conséquent de les identifier et d'y apporter des réponses.

De l'acceptation du principe du consensus découle un mode d'élaboration particulier, qui est le suivant :

- cinq groupes de travail (soit un par thème) devraient être réunis.

Par souci d'efficacité, et afin d'éviter des assemblées pléthoriques souvent peu fructueuses, les participants se limiteront aux partenaires communaux et institutionnels énumérés précédemment, et à certains partenaires dits "associés", plus particulièrement concernés par le thème abordé.

- pour chacun de ces thèmes, un rapporteur a été chargé de dresser un bref bilan de la situation existante, mais aussi et surtout, d'émettre un certain nombre de propositions **concrètes**, pour l'améliorer.

Seules ces propositions feront l'objet d'une décision dans les conditions suivantes :

- Si aucune objection, ne se manifeste à l'annonce de la proposition, celle-ci sera considérée comme adoptée, et, par conséquent, inscrite sur le champ, et telle quelle, dans la Charte.

- Si l'un des partenaires souhaite qu'un point particulier fasse l'objet d'un débat, il en sera ainsi pour un laps de temps déterminé au préalable. A son issue, soit un consensus se dégage, éventuellement sur une reformulation de la proposition, soit le veto est maintenu, la proposition est donc considérée comme nulle et non avenue.

Il est clair que cette méthode présente le risque d'une obstruction systématique qui, à la limite, peut vider la Charte de toute substance. La responsabilité de chacun est donc immédiatement fortement engagée.

Il est possible également que le document ainsi élaboré, n'aboutisse qu'à un "seuil minimal". Ceci nous paraît cependant préférable à une déclaration d'intentions, louables probablement, mais ayant peu de chance d'entrer dans les faits. En outre, rien n'empêchera, certains des partenaires de reprendre à leur compte des propositions non avalisées par la Charte. Un engagement "à plusieurs vitesses" reste par conséquent possible.

## La Charte et le Contrat de Ville

On aura d'ores et déjà compris que la dimension opérationnelle de la Charte est souhaitable. Son insertion, pleine et entière, dans le Contrat de Ville permettra de conforter cet aspect.

Mais, la coïncidence des thématiques abordées dans l'un et l'autre aurait pu aboutir, à insérer dans le contrat, certains dispositifs particuliers en faveur des populations étrangères. Si une telle option n'a pas été retenue en définitive, c'est qu'elle semblait ne pouvoir répondre qu'imparfaitement aux objectifs précédemment cités, et en particulier, au premier d'entre eux.

## les thèmes abordés

Pour chacun des thèmes traités, et conformément à la définition préalable de l'intégration faite dans la note de synthèse du bilan-diagnostic, deux approches sont envisagées.

Il sera, d'une part fait référence à des dispositifs de droit commun qui, sans viser précisément les populations issues de l'immigration, les concernent néanmoins, au même titre que toute population en situation sociale précaire.

Mais, la Charte devra plus particulièrement s'attacher à l'adoption de mesures particulières, lorsqu'elles s'imposent et uniquement dans ce cas. Elles s'inscrivent par ailleurs toujours dans une complémentarité des autres dispositifs.

Pour résumer, la Charte n'a pas pour ambition ni pour vocation de déterminer une politique de lutte contre l'exclusion. Mais à l'intérieur de celle-ci, elle se doit de promouvoir certaines réponses particulières, en direction des populations issues de l'immigration.

La lecture des thèmes du document de cadrage laissera certainement une impression de lacune : il en va ainsi essentiellement de la question des lieux de culte musulman dans le Pays de Montbéliard.

Cette omission est délibérée. Il semble en effet démesurément ambitieux de vouloir traiter, dans le cadre des échéances qui nous sont imparties, de cette question ; elle mérite incontestablement une analyse précise portant sur l'identification des lieux, la nature de leur fréquentation, les conditions d'exercice du Culte, etc....

Seule une telle démarche nous paraît être en mesure d'apporter, à terme, une réponse appropriée au niveau des communes ou du District.

Cette démarche se traduirait ainsi en l'une des toutes premières applications de la Charte, et serait à traiter en priorité dans le cadre d'un "Observatoire de l'Intégration"

### le suivi de l'application de la Charte

Afin que la Charte ne se résume pas à une simple déclaration d'intention, l'ASCAMI, confortée dans son rôle "d'outil privilégié de mise en oeuvre de la politique districale d'intégration", sera l'instrument principal -*mais pas unique*- et permanent de l'application de la Charte.

Ceci nécessitera, bien entendu, une profonde réorganisation de son mode de fonctionnement actuel, autour de deux axes majeurs :

- **Un observatoire de l'intégration :**

Outre un suivi régulier du "tableau de bord" de l'intégration, tel que préfiguré dans le recueil statistique ci-joint, l'observatoire sera chargé du suivi de la mise en oeuvre des mesures décidées dans le cadre de la Charte.

Par ailleurs, certaines études précises seront menées par cet observatoire sur des thèmes pouvant intéresser l'ensemble des partenaires : nous évoquons celui de la pratique islamique, mais le regroupement familial, les certificats d'hébergement, l'accès à la propriété pourraient être traités. Cette liste étant loin d'être exhaustive.

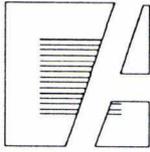
- **Un lieu-ressource :**

Le monde de l'immigration et de l'intégration reste complexe. S'y mêlent et entremêlent des facteurs sociaux, des facteurs culturels, d'autres encore liés à une législation mouvante et complexe. L'ASCAMI, qui dispose déjà d'un certain capital en la matière, doit être mise en mesure d'en assurer une diffusion optimale.

Là encore, de multiples intervenants sociaux peuvent être intéressés par ce dispositif.

Mais, si l'ASCAMI sera la "cheville ouvrière" de la Charte, une meilleure coopération et collaboration entre elle et les autres structures oeuvrant pour l'intégration, doit être déterminée.

Par ailleurs, il nous paraît souhaitable qu'un Comité de Suivi propre soit instauré. Composé des partenaires principaux, il pourrait, sur la base de "recommandations" proposées par l'ASCAMI, en collaboration avec d'autres structures, affiner ou améliorer les mesures prises dans le cadre de la Charte. Une réunion semestrielle de ce Comité paraît nécessaire.



# L'immigration et l'intégration dans le D.U.P.M.

- Premières données statistiques -

## Avertissement préalable

---

Regrouper des indices statistiques sur la situation des populations étrangères n'est pas chose aisée : les sources, les années de référence sont fréquemment différentes, mais au-delà, certaines pratiques se référant à une certaine déontologie, se refusent à considérer les étrangers comme une population singulière.

Dès lors, notre premier tableau de bord risque d'apparaître partiel, voire incomplet. Il se devra d'être affiné et complété de manière régulière.

Il n'en recèle pas moins pour autant, un certain nombre d'informations intéressantes.

## I - Rappels : nombre d'étrangers dans le D.U.P.M. - Structure par âge

---

→ en 1982

(source recensement de la population INSEE)

on dénombrait : ⇨ 23 424 étrangers

→ en 1990

(source recensement INSEE)

on dénombrait : ⇨ 16 852 étrangers

- dont CEE : 2 608

- dont hors CEE : 14 244



## La population étrangère en 1990 (Source INSEE)

	Audincourt	Bavans	Béthoncourt	Etupes	Grand-Charmont	Montbéliard	Valentigney	Total DUPM
Population totale	16 365	4 144	7 453	3 605	5 603	28 966	13 141	120 771
Français	13 676	3 503	4 624	2 937	4 703	24 995	10 420	103 919
dont par acquisition	762	89	219	181	195	1 043	466	4 656
Etrangers	2 689	641	2 829	668	900	3 971	2 721	<b>16 852</b>
% communal	16,4 %	15,5 %	38 %	18,5 %	16,1 %	13,7 %	20,7 %	<b>14 %</b>
Etrangers CEE	387	40	258	130	83	452	469	2 587
Etrangers hors CEE	2 285	594	2 558	537	816	3 484	2 205	<b>14 129</b>
Etrangers sans précision	17	7	13	1	1	35	47	136

*NB. : En comptant les jeunes algériens ayant la nationalité française, on aboutit à 21 500 immigrés en 1990, soit plus de 17 % de la population totale.*

*Au 31/12/91 : les dernières données disponibles indiquent quant à elles (source Sous-Préfecture) :  
 ⇨ 18 180 étrangers dans le D.U.P.M.*

## Répartition par nationalité ou par groupes de nationalités des étrangers résidant dans les 25 communes du DUMP (au 31/12/91) (Source Sous Préfecture Montbéliard)

Nationalités	Résidents Nationaux				Réfugiés Politiques				Apatrides et Indéterminés	Total général
	Hommes	Femmes	Enfants <16 ans	Total	Hommes	Femmes	Enfants	Total		
Total CEE	1 564	1 060	389	3 013						<b>3 013 (17 %)</b>
dont Portugais	690	408	293	1 391						
Italiens	566	394	35	995						
Espagnols	251	210	57	518						
autres nationalités	57	48	4	109						
Total Maghreb	3 522	2 699	3 759	9 950						<b>9 950 (55 %)</b>
dont Algériens	1 998	1 433	409	3 840						
Marocains	1 432	1 172	3 157	5 761						
Tunisiens	92	64	193	349						
Turcs	1 023	787	1 372	3 182	33	8	14	55		<b>3 287 (18 %)</b>
Yougoslaves	568	359	453	1 380	5			5		1 385 (7 %)
Autres nationalités (1)	227	193	49	469	60	32	32	124	2	595 (3 %)
<b>Total</b>	<b>6 904</b>	<b>5 068</b>	<b>6 022</b>	<b>17 994</b>	<b>98</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>184</b>	<b>2</b>	<b>18 180 (100 %)</b>

(1) Regroupant des ressortissants d'Europe, du Proche et Moyen-Orient, d'Afrique Noire, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Australie.

(Source INSEE - 1990)

## Structure par âge de la population étrangère

Tranches d'âge	Audincourt		Bavans		Béthoncourt		Etupes		Gd-Charmont		Montbéliard		Valentigney		Total DUPM	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
0-14 ans	725	26,9 %	280	43,6 %	1 103	38,9 %	231	34,5 %	250	27,7 %	1 439	36,2 %	874	32,1 %	5 393	32 %
15-24 ans	376	13,9 %	104	16,2 %	534	18,8 %	128	19,1 %	98	10,8 %	579	14,5 %	628	23 %	2 732	16,2 %
25-39 ans	524	19,4 %	119	18,5 %	468	16,5 %	93	13,9 %	211	23,4 %	793	19,9 %	434	15,9 %	3 028	17,9 %
40-59 ans	836	31 %	124	19,3 %	643	22,7 %	181	27 %	285	31,6 %	928	23,3 %	691	25,3 %	4 521	26,8 %
60 et plus	228	8,4 %	14	2,1 %	81	2,8 %	35	5,2 %	56	6,2 %	232	5,8 %	94	3,4 %	1 178	6,9 %
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>100 %</b>	<b>641</b>	<b>100 %</b>	<b>2 829</b>	<b>100 %</b>	<b>668</b>	<b>100 %</b>	<b>900</b>	<b>100 %</b>	<b>3 971</b>	<b>100 %</b>	<b>2 721</b>	<b>100 %</b>	<b>16 852</b>	<b>100 %</b>

## Structure par âge et par sexe de la population étrangère

Tranches d'âge	Audincourt		Bavans		Béthoncourt		Etupes		Gd-Charmont		Montbéliard		Valentigney		Total DUPM	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
H 0-14 ans	376	23,5 %	151	43,5 %	572	39,4 %	117	32,2 %	121	25,7 %	734	35,4 %	410	29,2 %	2 738	29,9 %
H 15-24 ans	194	12,1 %	55	15,8 %	284	19,5 %	72	19,8 %	42	8,9 %	294	14,2 %	341	24,3 %	1 443	15,7 %
H 25-39 ans	233	14,5 %	49	14,1 %	150	10,3 %	44	12,1 %	69	14,7 %	284	13,7 %	178	12,7 %	1 182	12,9 %
H 40-59 ans	636	39,7 %	82	23,6 %	396	27,3 %	108	29,7 %	203	43,2 %	632	30,5 %	418	29,8 %	3 062	33,4 %
H 60 et plus	161	10 %	10	2,8 %	47	3,2 %	22	6 %	34	7,2 %	126	6 %	53	3,7 %	727	7,9 %
<b>Total hommes</b>	<b>1 600</b>	<b>100 %</b>	<b>347</b>	<b>100 %</b>	<b>1 449</b>	<b>100 %</b>	<b>363</b>	<b>100 %</b>	<b>469</b>	<b>100 %</b>	<b>2 070</b>	<b>100 %</b>	<b>1 400</b>	<b>100 %</b>	<b>9 152</b>	<b>100 %</b>
F 0-14 ans	349	32 %	129	43,8 %	531	38,4 %	114	37,3 %	129	29,9 %	705	37 %	464	35,1 %	2 655	34,4 %
F 15-24 ans	182	16,7 %	49	16,6 %	250	18,1 %	56	18,3 %	56	12,9 %	285	14,9 %	287	21,7 %	1 289	16,7 %
F 25-39 ans	291	26,7 %	70	23,8 %	318	23 %	49	16 %	142	32,9 %	509	26,7 %	256	19,3 %	1 846	23,9 %
F 40-59 ans	200	18,3 %	42	14,2 %	247	17,8 %	73	23,9 %	82	19 %	296	15,5 %	273	20,6 %	1 459	18,9 %
F 60 et plus	67	6,1 %	4	1,3 %	34	2,4 %	13	4,2 %	22	5,1 %	106	5,5 %	41	3 %	451	5,8 %
<b>Total Femmes</b>	<b>1 089</b>	<b>100 %</b>	<b>294</b>	<b>100 %</b>	<b>1 380</b>	<b>100 %</b>	<b>305</b>	<b>100 %</b>	<b>431</b>	<b>100 %</b>	<b>1 901</b>	<b>100 %</b>	<b>1 321</b>	<b>100 %</b>	<b>7 700</b>	<b>100 %</b>

## II - L'intégration des étrangers dans le D.U.P.M.

---

Dans son premier rapport, le Haut Conseil à l'Intégration établit une distinction entre :

**- des éléments favorables à l'intégration :**

- . les acquisitions de nationalité française
- . les mariages mixtes
- . la situation socio-professionnelle
- . les conditions de logement

**- des éléments défavorables à l'intégration :**

- . la situation scolaire des enfants étrangers
- . la situation des étrangers face à l'emploi
- . leur concentration géographique

Et de manière plus fine encore, ce Conseil présente un tableau de bord comprenant 23 indicateurs du niveau d'intégration. Nous nous en sommes largement inspiré.

### A - La nationalité -

"Nous dirons que le degré d'intégration est élevé si l'on observe un relâchement des liens du pays d'origine et à l'inverse un rapprochement vis-à-vis de la Nation Française" (HCI - 1<sup>er</sup> rapport).

#### A1 - le rapport au pays d'origine -

lieux de naissance (source INSEE 1990)

5 639 étrangers sont nés en France, soit 33 %
11 213 personnes sont nées à l'étranger, soit 67 %

NB : il apparaît clairement, en matière scolaire, que les enfants nés en France connaissent un échec inférieur à ceux nés à l'étranger.

les regroupements familiaux

NB : le regroupement familial est généralement considéré comme un indice du souhait d'intégration. Des "dérives" restent néanmoins possibles lorsque les demandes sont établies par des personnes âgées pour un jeune conjoint (2 cas en 1990).

1990 (source DDASS)

NATIONALITÉS	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
Marocains	34	56	90
Turcs	36	22	58
Algériens	20	13	33
Yougoslaves	8	9	17
Tunisiens	3	0	3
Polonais	1	0	1
Portugais	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>100</b>	<b>203</b>

(1991 : en cours d'obtention)

1992 : 58 dossiers acceptés, soit 67 personnes regroupées

**- Nationalités :**

Turquie	20
Maroc	13
Algérie	11
France	7
Yougoslavie	6
Portugal	1

**- Qualité des membres regroupés :**

Époux	4
Épouses	40
Enfants	18
Autres	5

Depuis 1990, la tendance est à une forte diminution du nombre de regroupements familiaux, cette tendance est nationale.

**A2 - l'acquisition de la nationalité française -**

"l'acquisition de la nationalité française n'est pas la preuve de l'intégration, néanmoins elle établit une forte présomption, surtout si elle est volontaire" (HCI - 1<sup>er</sup> rapport).

*NB : les données disponibles portent sur l'ensemble de l'arrondissement couvert par la Sous-Préfecture de Montbéliard. Nous ne disposons pas par ailleurs des nationalités d'origine.*

**Acquisitions de la nationalité française (par acte volontaire)**  
(Source : Sous-Préfecture de Montbéliard)

<b>Année</b>	<b>Nombre de naturalisation</b>	<b>Évolution/ année antérieure</b>
1988	131	+ 21,0 %
1989	141	+ 7,6 %
1990	200	+ 41,8 %
1991	303	+ 51,5 %
1992	227	- 25,0 %

**B - La famille -**

"On dira que le degré d'intégration est élevé si le comportement familial est voisin ou se rapproche du comportement moyen de l'ensemble de la Société Française" (HCI 1<sup>er</sup> rapport).

**Composition des ménages étrangers dans le D.U.P.M.**  
(source INSEE 1990)

Nombre de personnes par ménages étrangers :	4,51
Nombre de personnes pour l'ensemble des ménages :	2,70
Nombre de ménages étrangers de 6 personnes et + :	1 545
soit 33 % de l'ensemble des ménages étrangers.	

**C - la promotion sociale -**

"On dira que le degré d'intégration de la population est élevé si son niveau d'instruction, sa qualification professionnelle et, partant, ses capacités de réussite sociale, se rapprochent de celles existant dans l'ensemble de la Société Française" (HCI)

**C1 - la réussite scolaire -**

"Il est certain que l'égalité des chances associée à l'instruction et à la qualification professionnelle est un facteur très favorable à l'intégration et l'inégalité un obstacle à fortes retombées : marginalité, délinquance, etc..." (HCI)

## Evolution des élèves étrangers dans le second degré Enseignement Public

Champ : DUPM

ANNÉE SCOLAIRE												
Niveau	1989-1990			1990-1991			1991-1992			1992-1993		
	Eff. étranger	Eff. total	% étrangers	Eff. étranger	Eff. total	% étrangers	Eff. étranger	Eff. total	% étrangers	Eff. étranger	Eff. total	% étrangers
1 <sup>er</sup> cycle	2 034	7 449	27,3	2 214	7 357	30,1	2 174	7 485	29	1 848	7 573	24,4
6° à 3° (yc 3°)	1 994	7 263	27,5	2 188	7 236	30,2	2 162	7 399	29,2	1 848	7 573	24,4
<i>dont 4T/3T</i>										98	517	19
CPPN/CPA	40	186	21,5	26	121	21,5	12	86	14	0	0	
Sd cycle général et technologique	361	4 592	7,9	422	4 786	8,8	489	4 727	10,3	435	4 580	9,5
<i>dont Terminale</i>										111	1 536	7,2
Sd cycle professionnel	338	2 857	11,8	287	2 860	10	336	2 689	12,5	314	2 045	15,4
<i>dont Bac pro.</i>										27	413	6,5
Ensgt spécial second degré (SES)	267	536	49,8	255	526	48,5	250	547	45,7	235	565	41,6
TOTAL Sd degré (hors spécial)	2 733	14 898	18,3	2 923	15 003	19,5	2 999	14 901	20,1	2 597	14 198	18,3
TOTAL Sd degré (y compris spécial)	3 000	15 434	19,4	3 178	15 529	20,5	3 249	15 448	21	2 832	14 763	19,2

Source : RECTORAT de Besançon (SESP)

### Commentaire

Au regard des données ci-avant, on constate :

- 1 - Peu d'évolution du nombre d'enfants étrangers dans le second degré
- 2 - Une répartition de ces enfants dans les différents niveaux du second degré qui laisse apparaître une moindre réussite.

Ils sont ainsi sur-représentés dans les enseignements aux débouchés difficiles, tels que :

- le second cycle professionnel
- les classes pré-professionnelles de niveau (CPPN) & classes de préparation à l'apprentissage (CPA)
- mais aussi et surtout dans les classes d'enseignement spécial.

### C2 - la qualification professionnelle -

- Taux de chômage des étrangers dans le D.U.P.M. : 18 %

"le chômage peut, tout d'abord, être regardé comme très défavorable à l'intégration" (HCI)

- Actifs étrangers ayant un emploi : 4 718
  - . dont salariés : 4 506
  - . dont non salariés : 212 (4 %)

- 22 % des bénéficiaires du RMI sont étrangers (source CAF au 16 juillet 1992).

### D - La vie en société -

"On dira que le degré d'intégration est élevé si les conditions de vie courante sont voisines de celles observées dans l'ensemble de la société française, sans méconnaître pour autant les différences culturelles existantes" (HCI).

### D1 - le logement (source INSEE 1990)

- Pourcentage d'étrangers propriétaires de leur logement : 19,5 %  
(contre 48,4 % pour l'ensemble des ménages).
- Confort : 88 % des étrangers ont un logement avec sanitaire, chauffage central (contre 84,7 % pour l'ensemble des ménages).

□ **Concentration géographique**

"Il convient également d'évaluer le phénomène "ghettos" qui va à l'encontre de l'intégration" (HCI).

**- Taux d'étrangers dans les communes du D.U.P.M.**

Bethoncourt	:	38,0 %
Valentigney	:	20,7 %
Etupes	:	18,5 %
Audincourt	:	16,4 %
Grand-Charmont	:	16,1 %
Bavans	:	15,5 %
Montbéliard	:	13,7 %
<b>Ensemble D.U.P.M.</b>	<b>:</b>	<b>14,0 %</b>

**- Taux d'étrangers par quartiers (source POPS - janvier 1993)**

→ <b>Audincourt</b>		
- Courbet-Pergaud	:	36,20 %
- Le Montanot	:	22,30 %
- Les Champs Montants	:	26,50 %
→ <b>Bavans</b>		
- Champierret	:	44,60 %
→ <b>Etupes</b>		
- La Montagne	:	44,60 %
→ <b>Grand-Charmont</b>		
- Les Fougères	:	34,00 %
→ <b>Montbéliard</b>		
- La Chiffogne	:	21,90 %
- La Petite Hollande	:	21,30 %
→ <b>Sochaux</b>		
- Les Gravieres	:	22,30 %
→ <b>Valentigney</b>		
- Les Buis	:	46,10 %

**Moyenne de la population étrangère dans les quartiers DSU du District : 33,6 %**

**- Nombre moyen de personnes par pièce : 1,14 personnes pour les ménages étrangers (contre 0,67 personne pour l'ensemble des ménages).**

D2 - La consommation -

Nombre de voitures de tourisme  
(INSEE 1990)

	Ensemble ménages	Ménages dont la personne de référence est étrangère
Ménages sans voiture	20,6 %	25,8 %
Ménages avec 1 voiture	56,5 %	62,6 %
Ménages avec 2 voitures et +	22,9 %	11,4 %

D3 - la délinquance -

"Elle est évidemment très dépendante des considérations précédentes. Elle n'est donc évoquée que comme illustration sociale complémentaire" (HCI).

(source Commissariat de Montbéliard - 1992)

- Taux d'actes de délinquance commis par des étrangers : 25 %
- Taux d'infractions à la législation des stupéfiants commises par des étrangers : 32 %